

COMMUNIQUE DE PRESSE

■ SUSPENSION DES VALEURS MOBILIERES KBC GROUP

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a été informée de la part de la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA), l'autorité compétente belge, de son autorisation de suspendre les actions KBC Group (BE0003565737) (actions, obligations et dérivés) de la négociation sur Euronext Brussels à partir du 13 mai 2009 à 9h00 dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse par l'émetteur. La CSSF a ainsi exigé, conformément à l'article 9 (3) de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, la suspension de ces instruments financiers de la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg jusqu'à ce que le marché ait été dûment informé.

Luxembourg, le 13 mai 2009

